

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4506

présenté par

M. Bru, Mme Boyer, M. Cubertafon, Mme Klinkert et M. Perrot

ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« enjeux »

insérer les mots :

« économiques, de la gestion de l'entreprise agricole, d'agronomie, des techniques d'élevage, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

A de multiples reprises, pour aborder la souveraineté, mais aussi la promotion et la formations aux métiers de l'agriculture, pour traiter de transmission et installation, le texte fait référence à la prise en compte des transitions agroécologiques et climatiques. L'entreprise agricole ne peut être vue qu'au regard de ces deux dimensions.

L'économie, la gestion, les marchés, les techniques de production doivent être considérées comme essentielles et, de ce fait, mentionnées comme des préalables à la réussite des projets.

L'amendement est proposé par la FNSEA.